



Centre – Val de Loire



CAHIER DES CHARGES Action Collective Régionale 2020

Les compétences psycho-sociales

Proposition à retourner impérativement pour le :

Le 10 février 2020

Par voie postale (2 exemplaires) et 1 par voie électronique à :

OPCO Santé Centre – Val de Loire
à l'attention de Isabelle Valroff – isabelle.valroff@opco-sante.fr
3/5 Boulevard de Verdun
BP 11704
45007 ORLEANS CEDEX 1

PREAMBULE

Dans le cadre d'une démarche initiée par l'ARS Centre Val de Loire et les services de l'Education Nationale, une grande partie des IME du Centre-Val de Loire seront transformés en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME). Cette transformation s'accompagne d'un plan de formation inter établissements financé par des crédits non pérennes versés par l'ARS et confiés à l'OPCO Santé.

PRESENTATION

L'OPCO Santé représente les secteurs privés du sanitaire, social et médico-social et accompagne les développements de compétences des salariés des établissements adhérents.

L'OPCO Santé Centre – Val de Loire compte plus de 900 établissements adhérents gestionnaires d'établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux (ex : Cliniques, hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite, maisons d'enfants à caractère social, instituts médicopédagogiques,...), qui emploient plus de 28 000 salariés et plus de 5000 travailleurs handicapés en ESAT.

A ce titre, faire évoluer les compétences et les qualifications des salariés des établissements adhérents est un des objectifs majeurs portés par l'OPCO.

CONTEXTE

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS, en lien avec l'IEN ASH (Inspection de l'Education Nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves porteurs de handicaps) 3 thématiques de formations spécifiques ont été retenues. Ces 3 formations concernent uniquement les professionnels des DAME (IME/SESSAD), auxquels peuvent être associés les personnels intervenant en DITEP. Chaque session de formation sera ouverte à l'ensemble des DAME (ou futur DAME), de façon à maintenir la dynamique départementale, d'harmoniser les pratiques et de construire une culture commune et en lien avec des représentants de l'Education soit 2 à 3 établissements par département et 4 places seront ouvertes aux partenaires de l'EN sur ce même territoire. Les 3 thématiques retenues sont les suivantes : la coordination de parcours ; l'approche positive du public en situation de handicap et les compétences psycho-sociales. Ces thématiques seront complétées par une formation plus généraliste sur l'Ecole inclusive. Au final, ces 4 thèmes font l'objet d'un appel à proposition distinct.

PROBLEMATIQUE

« Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement » (définition OMS)

« L'acquisition de compétences psychosociales (CPS) par l'enfant porteur de handicap, relève d'une responsabilité partagée. Il est important de porter sur lui un regard qui lui signifie ses possibilités et qui valorise son estime de soi. Les compétences psychosociales peuvent faire l'objet d'interventions éducatives(CPS), dans les différents milieux de vie de l'enfant, qui sont d'autant plus efficaces qu'il n'y

a pas de rupture de communication ou de conflit d'objectifs entre les différents intervenants. Toute intervention devrait être précédée d'un recueil d'information sur ce que vit l'enfant, ce qu'il sait et ce qu'il désire ».

OBJECTIFS

Il s'agit de former les professionnels aux CPS, de les accompagner à la mise en œuvre d'un projet de développement des CPS dans leur établissement, et de développer les CPS des jeunes en proposant des ateliers spécifiques. L'objectif est de pouvoir donner des clés aux jeunes qui seront inclus dans le milieu ordinaire pour avoir un comportement adapté (gestion des émotions, interactions sociales etc.). L'objectif est un travail transversal avec les intervenants de l'Education Nationale qui pourront être associés aux sessions.

PUBLIC BENEFICIAIRE

Professionnels accompagnant les publics concernés au sein des établissements dans le cadre d'un DAME (IME/SESSAD) auxquels pourront être associés les professionnels des DITEP à proportion des 2/3 et 1/3 de places pour les personnels de l'Education Nationale.

DUREE ET DEROULEMENT

La formation est organisée sur des territoires de parcours afin de pouvoir regrouper les professionnels amenés à travailler ensemble auprès d'un usager. Les sessions de formation doivent s'inscrire dans une zone géographique restreinte (maximum : taille du département)

- **Durée et rythme** : 2 journées
- **Déroulement de l'action** : à compter du 2^{ème} trimestre 2020 et/ou du 3^{ème} trimestre 2020 et hors congés scolaires.
- **Nombre de sessions** : prévoir 1 session par département (Indre – Indre-et-Loire, Loiret, Cher, Loir-et-Cher). Selon le nombre d'inscrits, une session supplémentaire pourra être envisagée par département. Pour information : 4 personnes maximum par établissement concerné.
- **Nombre de participants** : 16 participants maximum par groupe (professionnels des DAME/DITEP et de l'Education Nationale (soit 8 + 4 + 4 EN)

ORGANISATION LOGISTIQUE & ADMINISTRATIVE

La communication sur la mise en œuvre de ces formations croisées auprès des professionnels sera assurée par l'ARS, l'Education Nationale, l'ANFH, le CNFP et l'OPCO Santé assure la diffusion de l'information sur les Actions Collectives Régionales via les pages régionales du site internet <https://opco-sante.fr/prehome> et par voie numérique auprès de ses adhérents de la branche sociale et médico-

sociale. L'ANFH et le CNFPT assureront la promotion de l'action auprès de leurs adhérents respectifs.

L'OPCO Santé enregistre les inscriptions, valide la liste des stagiaires retenus et reste l'interlocuteur de l'organisme de formation qui sera retenu ainsi que l'interlocuteur des établissements et des institutionnels porteurs du projet de formation.

L'organisation administrative de cette action sera assurée par le prestataire, à partir d'une liste de stagiaires fournie par l'OPCO Santé. Les modalités seront précisées dans un guide de gestion administrative fourni par l'OPCO Santé.

Le prestataire s'engage à :

- Désigner une personne responsable de l'organisation logistique et administrative
- Prendre en charge l'organisation logistique : location ou mise à disposition d'une salle de formation accessible aux personnes en situation de handicap en privilégiant si possible l'accueil dans ses locaux, équipement (PC, tablette, video-projecteur...), organisation des repas pris en commun avec les stagiaires
- Prendre en charge l'organisation administrative : gestion des annulations et remplacements, envoi des convocations et remises des attestations de formation
- Fournir les supports de formation remis aux stagiaires au moins 30 jours avant le démarrage de l'action
- Réaliser l'évaluation de la formation (questionnaire de fin de formation dématérialisé)

Le coût de prise en charge de l'organisation logistique et administrative pourra être intégré dans le coût pédagogique, mais devra être indiqué distinctement. Le coût des repas des stagiaires sera pris en charge par l'organisme de formation et remboursé par l'OPCO Santé, sur présentation de facture.

Un contrat de prestation de service détaillé sera signé entre l'organisme de formation retenu par l'OPCO Santé pour une durée d'1 an renouvelable 2 fois en cas de reconduction des fonds alloués par l'ARS.

PROPOSITION PEDAGOGIQUE

Il convient que les propositions fassent apparaître clairement :

➤ **L'organisme de formation** : raison sociale, adresse complète, N° Siret, N° DA, référencement Data Dock, effectif global, couverture territoriale, coordonnées de l'interlocuteur en charge de l'organisation logistique et administrative

➤ **Les références de l'organisme de formation**

Références de l'organisme de formation en rapport avec l'action souhaitée et les caractéristiques des stagiaires accueillis :

| Intitulé des actions réalisées (dates) | Noms des établissements bénéficiaires | Type de public bénéficiaire |
|--|---------------------------------------|-----------------------------|
| | | |

Références des intervenants pour la formation proposée (en respectant le tableau ci-dessous)

| Nom et Prénom | Diplômes, expériences professionnelles significatives | Expériences d'animation de formation (intitulé, année, établissement et public bénéficiaire) | Nature du contrat (CDD - CDI - autres) |
|---------------|---|--|--|
| 1 - | | | |
| 2 - | | | |

Nom et prénom du Responsable Pédagogique de l'action :

➤ Le Projet pédagogique

- La compréhension du contexte et de la demande
- L'architecture du dispositif
- La durée et le rythme de la formation
- Les pré requis eu égard au public visé

- La description détaillée et séquencée du déroulé pédagogique **en précisant pour chaque séquence (à minima par demi-journée) :**
 - Les objectifs pédagogiques
 - Les durées (en heures) et rythme
 - Les contenus pédagogiques
 - Les méthodes et moyens pédagogiques
 - Les supports pédagogiques utilisés, les outils concrets et opérationnels transmis
 - Le dispositif d'évaluation prévu
 - Le nom et qualité des intervenants

Une attention particulière portera sur la capacité de l'organisme de formation à intégrer une approche multimodale dans ses dispositifs pédagogiques.

Exemples de moyens qui pourront être proposés :

- Questionnaire en amont de la formation envoyé aux stagiaires
- Blended learning ou partie de la formation réalisée à distance (classe virtuelle, SPOC...)

- Modèle participatif de type « forum », plate-forme collaborative, classe inversée, etc.

⇒ Les modalités d'évaluation de l'action

- **Un bilan oral.** Assuré par le formateur, ce bilan de fin de formation « à chaud » a pour objet d'évaluer la pertinence du dispositif au regard des attendus et des améliorations à apporter. En fonction de ses disponibilités, l'OPCO se réserve le droit de présence lors d'un bilan de fin de formation en présence des stagiaires.
- **Un questionnaire de fin de formation.** Celui-ci permet de mesurer à chaud l'appréciation de la formation par les stagiaires. Le questionnaire de fin de formation est dématérialisée (accès depuis un smartphone, une tablette...)
- **Un rapport d'évaluation** détaillé incluant une analyse de la prestation mise en œuvre sur les points suivants :
 - Déroulement de l'action
 - Dynamique du groupe (motivations, attentes, participation, homogénéité...)
 - Modalités pédagogiques (pertinence du contenu, du rythme, des choix pédagogiques...)
 - Organisation logistique et matérielle de l'action
 - Evaluation des acquis : modalités et niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques
 - Autre effets produits par l'action, par exemple : travaux réalisés en intersession, production de plan d'action...
 - Préconisations d'amélioration
 - Autres besoins de formation repérés

Le prestataire a la possibilité de faire toute proposition qui compléterait les modalités d'évaluations citées ci-dessus.

PROPOSITION FINANCIERE

La proposition devra indiquer **le coût détaillé de l'action (TTC)**, incluant notamment :

- L'ingénierie et l'animation pédagogique
- Les déplacements et hébergements éventuels des intervenants,
- La location de salles et matériels divers,
- La gestion administrative : envoi des convocations, gestion des annulations et des remplacements, remise des attestations de formation,
- Les supports remis aux stagiaires ainsi qu'un exemplaire à l'OPCO Santé et la production par le formateur d'un rapport d'évaluation remis à également à l'OPCO Santé
- Le coût pourra être dégressif en fonction du nombre de sessions.

DEPOT ET SELECTION DES CANDIDATURES

Date limite de dépôt : le 10 février 2020 – réponse mi-mars 2020.

Nous vous demandons de nous faire parvenir :

2 versions papier à :

**OPCO Santé Centre – Val de Loire
3/5 boulevard de Verdun
BP 11704
45007 ORLEANS CEDEX 1**

1 version par voie électronique à

Isabelle.valroff@opco-sante.fr

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Organisme de formation** : connaissance du secteur et référence de l'organisme de formation en lien avec la thématique A.C.R. expérience et référence de l'équipe pédagogique actions en lien avec le thème.
- **Organisation et offre financière** : offre financière, offre logistique et matérielle, durée et rythme de l'action.
- **Offre pédagogique** : compréhension et restitution de la demande, adéquation entre les objectifs du cahier des charges et les contenus proposés, progression pédagogique et pertinence du contenu, pertinence des méthodes, des moyens et des supports pédagogiques, processus d'évaluation, actions de suivi et/ou propositions complémentaires.

Si nécessaire, l'OPCO Santé, Centre-Val de Loire demandera aux organismes présélectionnés de soutenir leur projet devant les membres de la Délégation Régionale Paritaire. L'audition des organismes de formation s'effectuera dans les locaux de l'**OPCO Santé Centre – Val de Loire**.

L' (les) organisme(s) de formation non retenu(s) ne peut (peuvent) contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision de la commission de sélection.

Pour toute information complémentaire :

Niveau ingénierie

Isabelle VALROFF

Secrétaire Générale de Région

02.38.42.08.44

Ou

Niveau opérationnel/technique

Julie PERRIN

Assistante régionale

02.38.42.08.44

julie.perrin@opco-sante.fr